

*Initiatives ministérielles*

Le gouvernement admet que cette taxe va faire passer le taux d'inflation de 5 à 8 p. 100. Il est permis de croire que les salariés vont exiger des hausses de 2 ou 3 p. 100 pour ne pas perdre de terrain, donc nous pouvons nous attendre à un taux d'inflation de 10 à 11 p. 100.

Étant donné que le gouvernement est d'accord avec la Banque du Canada qui gonfle les taux d'intérêt pour juguler l'inflation, il ne faut pas beaucoup d'imagination pour conclure que, si l'inflation grimpe à 10 ou 12 p. 100 à cause de la nouvelle taxe de vente, dans moins d'un an après son imposition les taux d'intérêt seront rendus à 18 ou 20 p. 100.

Le ministre fait preuve d'un ridicule achevé quand il déclare que les agriculteurs doivent payer ces 27 millions de dollars pour réduire les taux d'intérêt, alors que c'est le gouvernement qui les fait monter par sa politique et par l'imposition de la nouvelle taxe de vente.

Le ministre n'a pas même effleuré la question de l'équité qui se pose en l'occurrence. Il est allé jusqu'à dire que cette mesure faciliterait une commercialisation méthodique et ainsi de suite, parce qu'il y a beaucoup d'agriculteurs qui refusent de sortir par des températures de -40° le matin pour déblayer leurs vrilles et leurs tracteurs, mettre leurs machines en marche et pelleter du blé.

D'après lui ce sont eux qui détruisent le système de commercialisation méthodique et il faudrait les mettre au pas en leur faisant payer de l'intérêt sur les avances en espèces. Voilà probablement l'une des déclarations les plus outrageantes de la part d'un ministre de l'Agriculture à la Chambre. J'ai hâte d'envoyer des exemplaires du hansard aux agriculteurs de ma circonscription et à d'autres que je connais pour leur montrer ce qu'est le système de commercialisation méthodique du ministre. Cette mesure est foncièrement injuste, d'ailleurs, c'est l'avis de beaucoup de députés, mais le ministre semble absolument imperméable à cette motion.

Comme on l'a clairement exposé, et personne ne l'a démenti, certainement pas le ministre, le système de manutention des céréales ne peut absorber que 40 p. 100 la production annuelle de céréales. Par conséquent, 60 p. 100 des céréales ne peuvent entrer dans les récoltes, quels que soient le climat des affaires ou les intentions des agriculteurs.

Ainsi, de fait, le ministre nous dit que ceux qui récoltent tôt ou qui se trouvent à avoir récolté des types de céréales prévus actuellement par le programme d'expédition de la Commission canadienne du blé ou d'autres offices de commercialisation, peuvent obtenir des fonds parce qu'ils peuvent vendre leur récolte au comptant. Les agriculteurs qui récoltent tard en raison de conditions défavorables, ce qui arrive souvent dans la région du pays que je représente, les Prairies du Nord, ne peuvent faire accepter leurs céréales car: les élévateurs sont pleins à bloc.

Ou, comme c'est le cas encore une fois cette année, les Prairies produisent beaucoup de blé fourrager et de céréales de qualité très médiocre que le programme de commercialisation ne prend pas en compte parce que la Commission canadienne du blé ne savait pas qu'il y en avait. La demande étant pour du blé de qualité supérieure, ceux qui en ont peuvent obtenir des fonds, mais ceux qui ont récolté tard et qui ont déjà des difficultés, des céréales de piètre qualité, resteront le bec dans l'eau. Ils devront payer de l'intérêt uniquement parce qu'il n'y a pas de place dans les élévateurs et que leur récolte a été médiocre et tardive.

Comment le ministre peut-il prétendre que ce procédé est équitable? Incidemment, on fait aussi de la discrimination en fonction de la région. Le plus amusant de l'affaire c'est que l'exemple classique se trouve dans sa propre province. Les céréaliculteurs de la Saskatchewan et de l'Alberta ont l'avantage de pouvoir expédier leurs céréales par les ports de Prince Rupert et de Vancouver. Cette option demeure. Il existe un système efficace de manutention et d'expédition des céréales par la côte ouest. Ce système dispose de ports libres de glace en hiver et peut fonctionner toute l'année.

Toutefois, la situation est très différente pour les producteurs du Manitoba, car leurs céréales sont expédiées par le port de Thunder Bay, qui ferme tout l'hiver, ne laissant aux agriculteurs manitobains absolument aucune option de commercialisation ni de livraison. Une fois que les élévateurs sont pleins et que le port gèle, le système cesse de fonctionner. C'est ainsi que les producteurs que le ministre représente sont ceux-là mêmes qui vont souffrir le plus de cette mesure. Pas étonnant qu'un cadre de son association de comté vienne dire au Congrès conservateur que ses chances de se faire réélire sont à peu près nulles. Avec ce genre de mesure, le ministre prouve hors de tout doute, je crois, qu'il ne se préoccupe pas des intérêts des agriculteurs qui sont finalement ses propres voisins.